Nations Unies $S_{PV.9218}$



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9218° séance Lundi 12 décembre 2022, à 15 heures New York

 $\textit{Pr\'esidente}: \quad M^{me} \; Kamboj \; \dots \qquad \qquad (Inde)$

Membres: Albanie..... M. Spasse

Brésil M. Costa Filho
Chine M. Liang Hengzhu
Émirats arabes unis M^{me} Alshamsi
États-Unis d'Amérique M. Kelley

Fédération de RussieMme EvstigneevaFranceM. OlmedoGabonM. MibissaGhanaM. KorbiehIrlandeM. MythenKenyaM. Kiboino

Mexique M. de la Fuente Ramírez

Ordre du jour

Exposés des présidentes et présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposés des présidentes et présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

La Présidente (parle en anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés des présidentes et présidents sortants de ses organes subsidiaires : l'Ambassadeur Fergal Mythen, Représentant permanent de l'Irlande, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant les Chabab; l'Ambassadrice Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et Présidente du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés; moi-même, Représentante permanente de l'Inde et Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye; l'Ambassadeur Michael Kiboino, Représentant permanent adjoint du Kenya, au nom du Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique; l'Ambassadeur Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali; et l'Ambassadrice Trine Heimerback, Représentante permanente adjointe de la Norvège et Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassa-deur Mythen.

M. Mythen (Irlande) (parle en anglais): J'ai le privilège de présider le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant les Chabab. Je tiens tout d'abord à saluer la compétence et

le leadership efficace dont a fait preuve l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, qui m'a précédé à la présidence du Comité. C'est un honneur d'exercer cette fonction importante, et je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de partager mes réflexions et mes observations, en particulier dans l'intérêt des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité.

Avant de formuler des observations plus détaillées sur les organes, je tiens à remercier le personnel de la Division des affaires du Conseil de sécurité et du Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité de leurs précieux conseils et de leur courtoisie de tous les instants au cours des deux années écoulées. Ils m'ont apporté, ainsi qu'à mon équipe, un appui indispensable, et leurs efforts inlassables pour gérer les tâches quotidiennes des deux organes ont été déterminants. Cela a permis de faire en sorte que les mandats soient exécutés correctement.

L'Irlande s'est efforcée d'être aussi novatrice que possible dans son rôle de Présidente du Comité des sanctions concernant la Somalie, devenu le Comité des sanctions concernant les Chabab, notamment en étendant la portée des discussions du Comité. Nous avons cherché de nouvelles voix pour informer le Comité. Par exemple, nous avons invité la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten, à venir présenter son point de vue. C'était la première fois que la Représentante spéciale sur ce sujet important et pertinent présentait un exposé au Comité. Il y a une augmentation spectaculaire des violences sexuelles liées au conflit en Somalie, qui touchent principalement les femmes et les filles. Le Comité dispose des outils nécessaires pour mettre en œuvre des mesures tendant à garantir la justice et l'application du principe de responsabilité, et la Représentante spéciale nous a invités à les utiliser. La relation entre les droits des femmes et les sanctions est une relation qui devrait être prise en compte dans d'autres régimes de sanctions de l'ONU.

De même, nous avons été les premiers à inviter la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, à présenter un exposé devant le Comité. De graves violations contre les enfants sont systématiquement mises au jour en Somalie, et il existe un lien évident avec les travaux du Comité. À cette séance, la Représentante spéciale Gamba de Potgieter a déclaré que le nombre de violations commises contre

les enfants était élevé et alarmant et, à l'instar de la Représentante spéciale Patten, elle a appelé le Comité à utiliser les outils dont il dispose pour veiller à l'application du principe de responsabilité. Nous pensons qu'à l'avenir, ces exposés au Comité devraient prendre un caractère plus régulier.

Une autre innovation de la présidence irlandaise a été l'organisation d'une réunion conjointe avec le Comité des sanctions concernant le Yémen. Cette réunion a été organisée sur la recommandation du Groupe d'experts sur le Yémen et a constitué un exemple réussi de coordination entre des régimes différents, mais néanmoins liés. Par exemple, il est clair qu'il existe des liens en ce qui concerne les itinéraires de contrebande et que les groupes d'experts respectifs doivent continuer à se coordonner et à partager les informations. Je le répète, ce type de collaboration, et le développement de synergies, devraient être envisagés par les futures présidences.

Les sanctions doivent être un outil dynamique. Le dialogue et la collaboration avec les principales parties prenantes sont indispensables si nous voulons que les régimes restent efficaces et évoluent en fonction des changements sur le terrain. Nous félicitons le Royaume-Uni du travail qu'il a accompli dans le cadre de la dernière prorogation en date du mandat afin de mettre davantage l'accent sur la coopération avec la Somalie pour appuyer sa capacité de relever les grands défis, notamment affaiblir les Chabab. Pendant notre présidence, quatre membres de haut rang des Chabab ont été inscrits sur la liste des sanctions ciblées. Cela montre l'utilité du régime de sanctions et le fait qu'il peut être utilisé comme un outil d'application du principe de responsabilité en Somalie. Malheureusement, nous n'avons pas pu nous rendre en Somalie pendant notre présidence, en partie à cause des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Selon moi, il serait souhaitable que cette visite ait lieu à titre prioritaire en 2023.

La préservation de l'espace humanitaire est une priorité absolue pour l'Irlande en lien avec les régimes de sanctions. À cet égard, nous avons salué l'extrême utilité de la dérogation humanitaire prévue pour la Somalie. Nous avons donc été très fiers de nous inspirer de cette dérogation quand, en qualité de corédacteur, avec les États-Unis, nous avons présenté un projet de résolution proposant une dérogation pour tous les régimes de sanctions de l'ONU, devenu la résolution 2664 (2022).

Je tiens à féliciter le Groupe d'experts sur la Somalie sortant et à le remercier sincèrement de ses travaux et de ses enquêtes inestimables. L'Irlande appuie sans réserve le travail des experts de la surveillance des sanctions, et nous avons sincèrement apprécié leurs réunions réfléchies et leur collaboration avec nous.

Enfin, en tant que Président du Comité surveillant l'application des sanctions imposées à la Somalie, ma prédécesseure et moi-même avons toujours entretenu de très bonnes relations avec la Mission permanente de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je salue l'engagement dont a fait preuve le Gouvernement fédéral somalien dans son dialogue avec le Comité et le Groupe d'experts durant notre mandat. Cet esprit de partenariat qui ne se dément pas sera très important dans le cheminement de la Somalie vers la paix et la stabilité.

Je terminerai par quelques brèves observations sur mon rôle de Facilitateur chargé de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) sur l'Iran. Faisant fond sur l'excellent travail des précédents facilitateurs, et avec l'aide du Secrétariat, l'Irlande a fait tout son possible au cours des deux dernières années pour soutenir et améliorer l'application de la résolution. Nous avons notamment facilité le dialogue, fait la promotion de la filière d'approvisionnement et sollicité concrètement tous les États Membres en faveur du Plan d'action global commun (PAGC). Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de nous avoir fait confiance.

Malgré certaines difficultés, l'Irlande s'est constamment évertuée à conserver son rôle d'intermédiaire honnête. J'exhorte chacun et chacune à continuer d'appuyer tous les efforts visant à rétablir le PAGC. J'espère que les différentes parties pourront arriver à un accord pour que le PAGC puisse atteindre ses objectifs dans l'intérêt de tous.

Enfin, je veux adresser mes remerciements sincères au personnel de ma propre mission, dont les compétences, le professionnalisme et le dévouement ont été cruciaux pour m'assister dans mon rôle. Je souhaite tout le succès possible à mes successeurs.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Mythen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassa-drice Juul.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*): Ces deux dernières années, j'ai eu l'honneur d'assumer les fonctions de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, ainsi que celles

22-74236 3/12

de Présidente du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.

D'abord et avant tout, je tiens à remercier le Secrétariat et mon équipe de la Mission de leur travail et de leur soutien indispensables. Je veux aussi à remercier les membres du Comité et du Groupe de travail de leur coopération durant les deux années écoulées.

S'agissant, pour commencer, de mon rôle en tant que Présidente du Comité 1718, le nombre d'essais de missile balistique effectués par la République populaire démocratique de Corée a augmenté de façon très inquiétante. Ces tirs sont d'une fréquence, d'une diversité et d'une portée sans précédent, et le discours nucléaire des médias de la République populaire démocratique de Corée est profondément préoccupant.

Dans ce contexte, le régime de sanctions reste un instrument important pour contrarier l'aptitude de la République populaire démocratique de Corée à financer son programme illégal de mise au point d'armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs. En tant que Présidente, je me suis attachée à faire primer la bonne application du régime de sanctions et à entretenir et renforcer le consensus au sein du Comité. Cela n'a certes pas toujours été facile, mais nous avons obtenu quelques progrès.

Mon prédécesseur, l'Ambassadeur Heusgen, de l'Allemagne, avait souligné qu'il importait que le Comité parvienne à un accord sur un taux de conversion pour l'examen des restrictions touchant la fourniture de produits pétroliers raffinés, le fameux plafonnement des produits pétroliers. J'ai le plaisir d'indiquer que le Comité a su trouver un consensus sur cette question.

Toutefois, il y a encore beaucoup de mesures que le Comité pourrait prendre afin de garantir une application plus efficace du régime de sanctions. Pour commencer, il faudrait mettre à jour les listes de contrôle des armes, en particulier les listes concernant les ADM, les missiles balistiques et les biens et technologies à double usage, que le Comité a pour mandat d'actualiser tous les ans. J'estime qu'il serait utile que le Comité s'emploie davantage à obtenir la désignation des navires et individus qui contribuent manifestement aux efforts déployés par la République populaire démocratique de Corée pour se soustraire aux sanctions.

La situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée a également été au centre des préoccupations du Comité 1718. En tant que Présidente, je me suis notamment consacrée au traitement rapide des dérogations humanitaires visant à faciliter l'importante aide humanitaire destinée à la population nord-coréenne. Tous les membres du Comité ont également fait preuve d'une forte détermination à accorder les dérogations dans les meilleurs délais. Néanmoins, il y a un contraste regrettable entre les nombreuses dérogations accordées et les informations selon lesquelles seule une petite quantité d'aide humanitaire arrive en République populaire démocratique de Corée en raison de la fermeture des frontières imposée par le Gouvernement du pays.

De manière générale, je pense qu'il est important de séparer la question des conséquences humanitaires des sanctions des autres considérations politiques. Il ne faut pas que les sanctions soient présentées à tort comme la cause de graves problèmes qui sont en réalité dus à d'autres facteurs. Le régime politique porte la responsabilité de la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée.

Je dois aussi souligner l'importance du travail du Groupe d'experts auprès du Comité 1718. Les rapports du Groupe fournissent des informations utiles sur le contournement des sanctions par la République populaire démocratique de Corée et sur ses programmes d'armement. Il est donc important que tous les États Membres coopèrent avec le Groupe et que celui-ci puisse travailler sans entrave. À mon avis, le Comité aurait intérêt à entretenir une coopération encore plus étroite avec le Groupe, notamment en entendant des exposés ou en recevant des rapports quand l'évolution de la situation l'exige, ou à la demande des États Membres.

Enfin, j'espère que la République populaire démocratique de Corée fera marche arrière et répondra positivement aux nombreuses tentatives de dialogue. Je suis convaincue que la diplomatie est la bonne et la seule façon de parvenir à une paix et une stabilité durables dans la péninsule coréenne.

J'en viens maintenant à mon mandat de Présidente du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Dans ce contexte, je tiens particulièrement à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général Virginia Gamba et son bureau pour leur engagement et leur excellente direction. Je tiens également à remercier l'UNICEF, le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour leur collaboration étroite et leur travail infatigable.

Les enfants sont parmi les personnes les plus vulnérables en temps de guerre et de conflit armé, et le Groupe de travail est la preuve de la volonté partagée du Conseil de sécurité de les protéger. À cette fin, je me suis appuyée sur le travail de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Kridelka, de la Belgique, et de son pays, pour élaborer un plan de travail ambitieux. Ces deux dernières années, le Groupe de travail a pu adopter des conclusions sur un certain nombre de situations nationales, avec la participation constructive de tous les membres du Conseil. J'ai eu à cœur, en tant que Présidente, de toujours œuvrer pour des conclusions qui soient adaptées aux fins visées, concrètes et véritablement pragmatiques. Le Conseil peut être assuré que nous continuerons de travailler jusqu'aux toutes dernières heures de notre présidence, à la fin du mois.

Afin d'être en permanence au courant des derniers faits en date, nous avons aussi reçu et examiné régulièrement des notes horizontales globales, et avons entendu des exposés sur les situations préoccupantes, y compris l'Ukraine. En outre, avec le Niger, la Norvège a proposé la toute première résolution portant spécifiquement sur la protection de l'éducation dans les conflits armés. La résolution 2601 (2021) a été adoptée à l'unanimité (voir S/PV.8889), et l'importance du sujet a été démontrée encore et encore tout au long de l'année dernière. Nous avons vu comment l'instabilité politique et les changements de régime dans plusieurs situations de pays figurant à l'ordre du jour du programme concernant les enfants et les conflits armés, de même que la guerre en Ukraine, ont nui à la dynamique du Groupe de travail.

Dans ce contexte difficile, mon objectif, en tant que Présidente, a été de m'assurer que le Groupe de travail reste actif. On ne saurait trop insister sur l'incidence que peuvent avoir les activités du Groupe de travail. Son interaction avec les équipes spéciales de pays et les gouvernements des pays concernés devrait faire l'objet d'une attention encore plus marquée.

La Norvège travaille activement, par l'intermédiaire de ses ambassades et du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, à la promotion de la mise en œuvre des conclusions. Elle travaille également, en sa qualité nationale au Conseil de sécurité, à renforcer la protection des enfants au moment de renouveler les mandats et dans toutes les autres décisions du Conseil.

Le Conseil de sécurité doit continuer d'intégrer systématiquement la protection de l'enfance dans tous ses travaux, en assurant des moyens adéquats et dédiés dans les missions des Nations Unies, ainsi qu'un financement suffisant. Ce travail est trop important pour que le Conseil ne le fasse pas.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadrice Juul de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Inde.

Je voudrais partager quelques réflexions en ma qualité de Présidente de trois organes subsidiaires du Conseil de sécurité, à savoir le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011). Bien que je ne préside ces trois comités que depuis le mois d'août, mes réflexions d'aujourd'hui s'appuieront également sur les évaluations et l'expérience de mon prédécesseur et ancien Président, l'Ambassadeur Tirumurti.

Je commencerai par le Comité contre le terrorisme (CCT). Nous présidons cet important comité depuis le mois de janvier. Il tire son mandat de la résolution 1373 (2001) et de plus de 20 résolutions ultérieures du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, qui visent à assurer l'application de ces résolutions par les États Membres, à faciliter l'assistance technique fournie à ces derniers et à organiser des réunions d'information régionales et thématiques sur les questions nouvelles en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Comité est resté actif tout au long de l'année et a organisé 28 réunions, dont des réunions publiques et à huis clos, des séances plénières, une réunion spéciale et une conférence de presse. Au cours de l'année, 10 visites d'évaluation ont été effectuées en Afrique, dans les Amériques, en Asie centrale, en Europe, au Moyen-Orient, dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est, et le Comité a entendu des présentations portant sur les rapports et sur ces visites. Il prévoit également d'organiser une réunion publique d'information le 20 décembre et une réunion à huis clos le 21 décembre 2022. En outre, la présidence du Comité a participé à neuf réunions en son nom. Un nombre record de 510 communications, sous forme de notes internes et de correspondance sortante, ont été émises au cours de l'année. Le Comité a également émis 154 documents relatifs à la préparation de notes de cadrage, de notes d'information, de projets d'ordre du jour et d'invitations, de rapports,

22-74236 5/12

d'évaluations de pays et de bilans pour examen par le Comité et adoption ultérieure.

De notre point de vue, le temps fort du CCT a été la réunion spéciale du Comité qui a eu lieu à Mumbai et à New Delhi les 28 et 29 octobre. Le Comité a rendu hommage aux victimes des attentats terroristes du 26 novembre 2008 à Mumbai à l'occasion d'une cérémonie solennelle de dépôt de couronne sur le site des attaques. Il a également adopté, à l'issue de cette réunion spéciale, la déclaration de Delhi, sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes. Nous avons travaillé sur les recommandations mentionnées dans la déclaration et les avons fait circuler pour que les membres du Comité les examinent.

Tout au long de l'année, nous nous sommes efforcés de promouvoir la cohérence entre les différents organismes des Nations Unies en adoptant une approche fondée sur le principe d'« Unité d'action des Nations Unies » et en encourageant la participation des organisations de la société civile, des femmes, des jeunes et d'autres parties prenantes privées aux travaux du CCT sur la lutte antiterroriste.

La période a été tout aussi chargée pour le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Quelques faits relatifs à son fonctionnement permettent de donner un aperçu de l'ampleur du travail accompli au cours des deux dernières années. Il y a eu sept réunions; 575 notes écrites, soit en moyenne plus d'une note par jour ouvrable ; 26 demandes de dérogation, qui ont été traitées, et 70 rapports demandés, qui ont été examinés par le Comité. La présidence a présenté sept exposés au Conseil, et un dernier est prévu vendredi prochain.

Le travail effectué au sein du Comité des sanctions concernant la Libye témoigne entre autres de la volonté ardente des membres du Comité de veiller à ce que cet organe contribue à l'objectif politique global consistant à garantir la paix et la stabilité en Libye. L'immense quantité de documents et de demandes de dérogation traités pendant cette période témoigne également de la détermination du Comité à faire en sorte que les richesses de la Libye restent entre les mains des Libyens. Le Comité des sanctions a travaillé en étroite collaboration avec la Mission permanente de la Libye à New York. Il a également permis à la Libyan Investment Authority de faire connaître son point de vue au Comité. Ce travail n'aurait à mon sens pas été possible sans l'excellente coopération de tous les membres du Comité, y compris ceux qui y ont siégé en 2021, avec la présidence.

En ce qui concerne le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), sa tâche première est, comme le savent les membres du Conseil, d'administrer les mesures de gel des avoirs, d'interdiction de voyager et d'embargo sur les armes visant des personnes, groupes, entreprises et entités qui sont associés aux Taliban et constituent une menace contre la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan. L'application des sanctions s'est heurtée à un changement politique majeur après la prise du pouvoir par les Taliban en août de l'année dernière. Si la situation politique en Afghanistan a changé, le travail du Comité n'a en rien perdu de son importance. L'Inde assurait la présidence du Conseil de sécurité au mois d'août 2021. Sous notre présidence, le Conseil s'est réuni à trois reprises pour examiner l'évolution de la situation en Afghanistan, ce qui a donné lieu à quatre documents finals, à savoir trois déclarations à la presse et une résolution historique, la résolution 2593 (2021), adoptée par le Conseil de sécurité le 30 août 2021 (voir S/PV.8848), traitant de manière exhaustive les principales questions en suspens concernant l'Afghanistan. Cette résolution a pour objet de faire en sorte que le territoire afghan ne soit pas utilisé pour menacer ou attaquer tout autre pays ni pour abriter ou entraîner des terroristes, ou pour planifier ou financer des actes terroristes, conformément à la résolution 1267 (1999).

En novembre 2021, les membres du Comité ont entendu un exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) sur les difficultés relatives à l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple afghan et la manière de les surmonter. Par la suite, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2615 (2021) (voir S/PV.8941), précisant que la fourniture d'une aide humanitaire à l'Afghanistan ne constitue pas une violation du paragraphe 1 a) de la résolution 2255 (2015), et permettant le traitement et le versement de fonds, la remise d'autres avoirs financiers ou ressources économiques, et la fourniture de biens et de services nécessaires au soutien de l'acheminement de cette aide. Nous nous félicitons de constater que la dérogation pour motif humanitaire prévue par cette résolution est utilisée par les acteurs humanitaires. Sous notre présidence, l'OCHA a été invité à présenter un autre exposé en avril pour permettre aux membres du Comité d'avoir une vue d'ensemble du fonctionnement de la résolution.

Par ailleurs, la dérogation aux mesures d'interdiction de voyager accordée en avril 2019 à un groupe de membres des Taliban figurant sur la liste dans le but de leur permettre de participer à des pourparlers sur la paix

et la stabilité dans divers pays a expiré en août dernier. Des membres du Comité ont fait part de leurs préoccupations quant à la situation en matière de droits humains en Afghanistan. La dérogation à l'interdiction de voyager n'a par conséquent pas été prolongée, le Comité n'étant pas parvenu à un consensus à ce sujet. Toutefois, le Comité était disposé à accorder des dérogations au cas par cas, et la présidence s'est efforcée de faciliter cette démarche. En dernière analyse, il est bien connu qu'en tant que voisin direct et ami du peuple indien, l'Afghanistan nous est cher. Pour autant, nous avons tâché de mener les travaux du Comité des sanctions avec impartialité, objectivité et neutralité.

Je voudrais faire part de quelques enseignements généraux tirés de notre expérience à la présidence de ces comités des sanctions.

Premièrement, lorsque les nouveaux membres du Conseil de sécurité expriment une préférence quant à la responsabilité de présider l'un ou l'autre des organes subsidiaires, et si cette préférence fait l'objet d'un consensus parmi les autres nouveaux membres, il est important que les cinq membres permanents du Conseil respectent le consensus des 10 membres élus et prennent leurs préférences au sérieux.

Deuxièmement, le fonctionnement ou dysfonctionnement d'un organe subsidiaire dépend de la coopération de ses membres. Nous avons eu la chance de bénéficier d'une excellente coopération de la part de chacun, tout au long de notre mandat.

Troisièmement, nous devons trouver une solution pour assurer la prévisibilité du calendrier des réunions des comités. Tout au long de l'année, les organes subsidiaires ont dû reporter des réunions à plusieurs reprises, principalement en raison de chevauchements avec les travaux du Conseil de sécurité et de l'indisponibilité des services d'interprétation en découlant, ce qui a causé un grand désagrément aux participants et aux intervenants venus sur place. Une solution plus adaptée, consistant par exemple à prévoir et à garantir la disponibilité d'une deuxième équipe une fois par semaine, à un jour donné, pourrait être adoptée.

Quatrièmement, le fonctionnement des comités n'est toujours pas transparent. Leurs travaux restent nimbés de mystère, surtout pour les États non membres du Conseil. Il est indispensable de renforcer la transparence du fonctionnement du Conseil si nous voulons préserver sa crédibilité.

Cinquièmement, la crédibilité d'un comité dépend également de la mesure dans laquelle ses décisions sont perçues comme étant objectives et équitables. La moindre impression que les décisions sont fondées sur une préférence politique plutôt que sur un raisonnement objectif et factuel nuit à la crédibilité d'un comité.

Sixièmement, et pour terminer, notre travail à la présidence n'aurait pas été aussi fructueux sans le concours et la coopération du Secrétariat. Je tiens donc à remercier tout particulièrement les secrétariats du CCT, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), ainsi que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour leur coopération à notre égard. Je tiens également à remercier l'Équipe de surveillance du Comité 1988 et le Groupe d'experts sur la Libye.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Kiboino.

M. Kiboino (Kenya) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui est en déplacement. Je remercie les membres du Conseil de sécurité de l'honneur, du privilège et de la confiance témoignés au Kenya en lui confiant la présidence du Groupe de travail spécial ces deux dernières années.

Comme indiqué dans la déclaration du Président S/PRST/2002/2, le mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est à la fois consultatif et analytique, et consiste à appuyer les travaux du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Une partie importante de l'ordre du jour du Conseil de sécurité porte sur des pays et des problèmes africains. Au début de notre présidence du Groupe de travail spécial, nous avons pris l'engagement d'être à l'écoute des points de vue et des opinions des pays les plus touchés par l'instabilité et l'insécurité. À ce titre, nous avons fait du thème « Mieux écouter les perspectives des pays africains et tirer les leçons des succès en matière de prévention, de règlement des conflits et de transition » notre principe directeur pour l'identification des sujets à aborder et la conduite des réunions du Groupe de travail spécial.

Dans un premier temps, nous nous sommes posé entre autres les questions suivantes. Quels sont les sujets

22-74236 **7/12**

qui, d'après les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, doivent être mieux compris et davantage pris en compte par le Conseil ? Quels enseignements pouvons-nous tirer des pays et des régions qui sont parvenus à passer d'une situation de conflit prolongé à la stabilité politique et à la paix ? Et comment le Conseil de sécurité peut-il réellement intégrer ces enseignements lorsqu'il élabore les mandats des opérations de paix et qu'il appréhende les processus politiques nationaux et régionaux et les dynamiques en place ? Inspiré par ces questions, le Kenya a d'abord entamé des consultations bilatérales avec des pays africains qui se trouvent à différents stades du continuum paix-conflit. L'objectif de cet exercice d'écoute était que le Groupe de travail spécial engage un dialogue en amont et identifie des recommandations validées aux niveaux national et régional, afin que le Conseil de sécurité puisse répondre de manière plus efficace et efficiente aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique.

Pour enrichir nos discussions, le Kenya a invité les pays concernés à participer aux réunions du Groupe de travail spécial et à partager leurs expériences et leurs perspectives sur les sujets à l'examen. Nous avons également veillé à ce que les principales questions transversales, notamment les femmes et la paix et la sécurité, les jeunes et la paix et la sécurité, la consolidation de la paix, les enfants en situation de conflit armé et la protection des civils, soient abordées et mises en contexte, et à ce qu'elles soient étayées par un appel à l'appropriation et la prise en charge au niveau national des défis spécifiques auxquelles elles se heurtent.

Le Kenya s'est également employé à renforcer le partenariat entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en vertu de la Charte des Nations Unies et des principes de complémentarité et de respect de l'appropriation et du leadership africains dans la recherche de solutions aux défis à la paix et la sécurité sur le continent. Au cours des deux dernières années, nous avons été en mesure d'organiser neuf réunions du Groupe de travail spécial. Deux réunions ont été consacrées aux programmes de travail annuels respectifs; trois ont porté sur la préparation des quinzième et seizième réunions consultatives annuelles conjointes entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; et quatre réunions ont permis des discussions sur les questions thématiques ci-après.

La première réunion a été consacrée à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) améliorés, baptisés DDR+. L'objectif de la réunion était d'identifier les questions, tendances et défis liés aux programmes de DDR en Afrique. Nous avons procédé à une évaluation des premières leçons relatives à la conception et à la mise en œuvre des programmes de DDR dans le cas d'organisations militantes et terroristes dont l'arsenal inclut le conditionnement idéologique des combattants. Les membres ont formulé des recommandations afin de mieux déployer et appuyer les programmes de DDR, le « + » représentant la marge de manœuvre permettant d'envisager des mesures supplémentaires pour réagir à l'évolution des conditions de sécurité en Afrique.

La deuxième réunion a porté sur la mise en œuvre des rapports du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, c'est-à-dire le lien qui unit paix, sécurité et développement. L'objectif était d'examiner les relations entre conflit et sous-développement, en prenant comme point de départ les rapports du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Kenya s'est associé au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et à la Commission de consolidation de la paix pour identifier de manière exhaustive les principales tendances en place et les perspectives d'intervention constructive du Conseil de sécurité concernant les points chauds où ces liens entre conflit et développement sont les plus pressants.

La troisième réunion a été consacrée à l'examen des situations de conflit interne impliquant des groupes terroristes et groupes armés illégaux à caractère transnational. Cette réunion a évalué la menace, la portée et le pouvoir déstabilisateur de ces acteurs ; les mesures existantes et envisageables auxquelles le Conseil de sécurité pourrait avoir recours pour faire face à de telles situations ; et les principales composantes stratégiques, politiques et techniques de la coordination transfrontière nécessaire pour relever les défis posés par les groupes terroristes et groupes armés illégaux transnationaux.

La quatrième réunion a été consacrée aux processus et accords de paix, ainsi qu'aux politiques, stratégies et approches en matière de règlement des conflits en Afrique. L'objectif était que les membres échangent leurs points de vue et leurs analyses des accomplissements et des difficultés des accords et des stratégies utilisés par l'ONU dans le cadre des processus de paix en Afrique. Parmi les conclusions de cette réunion figurent des propositions sur la manière et l'opportunité

de faire progresser les processus de paix en exploitant mieux les initiatives régionales existantes et le rôle joué par les pairs.

Le Groupe de travail spécial a également facilité les discussions du sixième séminaire conjoint informel et de la quinzième réunion consultative annuelle conjointe entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les 16 et 17 décembre 2021, et de leurs septième séminaire conjoint informel et seizième réunion consultative conjointe annuelle, les 13 et 14 octobre, ainsi que l'adoption par consensus, à leur issue, de deux communiqués de fond. Le Kenya se félicite particulièrement du fait que les deux Conseils aient pu discuter et convenir de la voie à suivre pour plusieurs questions, notamment : le renforcement des méthodes de travail et la définition d'une vision commune pour l'Afrique ; la promotion de la consolidation de la paix pour la pérennisation de la paix en Afrique ; le renforcement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et des Nations Unies en Afrique, y compris un échange de vues sur le financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine au moyen des contributions statutaires des États Membres de l'ONU, qui doit faire l'objet d'un suivi et être finalisé; la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme en Afrique; et la question de l'imposition de sanctions dans les situations de conflit en Afrique.

Les activités susmentionnées sont pour beaucoup inédites et nous exhortons le Conseil de sécurité à en demeurer saisi. Les causes des conflits, ainsi que les stratégies qui pourraient être déployées pour les prévenir et les régler, sont multiples. Le Groupe de travail spécial est une instance importante de discussion et de réflexion sur les menaces systémiques émergentes qui affectent le continent. Aujourd'hui, les efforts visant à empêcher les conflits violents d'éclater ou de s'intensifier et à éviter que des situations qui ont été réglées retombent dans le conflit doivent reposer sur un éventail d'institutions, d'acteurs et de stratégies. La collaboration et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales sont particulièrement cruciales. Le Kenya a donc veillé à ce que des représentants d'organisations régionales et sous-régionales, de la société civile et du monde universitaire, ainsi que des femmes, des jeunes et des acteurs nationaux africains participent aux réunions interactives du Groupe de travail spécial, ce qui est essentiel pour garantir que ce dernier soit un lieu où les parties prenantes concernées puissent discuter de stratégies visant à renforcer la

coordination et la cohérence de leur action. Nous nous félicitons d'être parvenus, ensemble, à revitaliser et à renforcer le partenariat entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il reste cependant beaucoup à faire.

Pour ce qui est de l'avenir, j'encourage le nouveau Président du Groupe de travail spécial, avec l'appui des membres du Conseil, à définir les modalités permettant de donner suite aux discussions et aux recommandations du Groupe de travail en vue d'apporter une valeur ajoutée aux travaux du Conseil dans l'immédiat. Ces discussions bénéficieraient également d'une participation plus active des ambassadeurs. Le Groupe de travail est un cadre efficace qui peut permettre aux membres du Conseil et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de se réunir plus régulièrement et de maintenir un dialogue étroit sur les problèmes émergents, en plus des délibérations qui ont lieu durant les réunions consultatives annuelles conjointes. Il pourrait également être utilisé pour organiser des tours d'horizon prospectifs sur les problèmes mondiaux émergents qui ont une incidence sur la paix et la sécurité en Afrique. Pour enrichir ses débats, le Groupe de travail doit envisager d'effectuer des visites sur le terrain, qui pourraient être synchronisées afin de mener des visites communes, notamment avec d'autres comités. Nous recommandons à la présidence du Groupe de travail d'envisager d'organiser un voyage annuel à Addis-Abeba pour se faire une meilleure idée de l'action de l'Union africaine en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Pour terminer, je tiens à exprimer la profonde reconnaissance du Kenya à tous les membres du Conseil pour leur coopération et leur appui. Je remercie les experts qui ont considérablement enrichi nos débats grâce à leur expérience, à leurs propositions concrètes et à leurs recommandations durant nos réunions. Nous remercions également nos collègues du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et de la Division des affaires du Conseil de sécurité, ainsi que les fonctionnaires, les intervenants et les personnes référentes de l'ONU et de l'Union africaine et tous les États Membres de l'ONU de leurs contributions, de leur appui, de leur temps et de leur coopération.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Kiboino de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez.

22-74236 **9/12**

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (parle en espagnol): Je vais maintenant faire un bref résumé de la présidence mexicaine du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali.

Notre présidence du Comité 1540 est intervenue à un des moments les plus intéressants de ses travaux, puisque le Comité était engagé dans le deuxième processus d'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004). Il faut reconnaître qu'il s'agit d'un processus complexe. Le Conseil de sécurité a approuvé deux prorogations techniques du mandat du Comité pour lui permettre de poursuivre et d'achever l'examen complet, reconnaissant l'impact considérable de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cela signifie également que la participation aux activités de sensibilisation a été réduite ou, le cas échéant, seulement virtuelle, tout comme la possibilité pour le Comité de tenir des réunions en présentiel. D'ailleurs, le Comité 1540 a été le premier organe subsidiaire à organiser une réunion en présentiel dans le cadre de la reprise des travaux après la pandémie.

Parallèlement aux activités menées au titre de l'examen complet, le Comité a poursuivi ses activités de coordination de l'assistance fournie aux États. Il y a actuellement 20 demandes d'assistance émanant de 18 États Membres. En plus de fournir une assistance technique, le Comité a participé à divers ateliers pour donner suite aux différentes offres qui ont été faites. Le Groupe d'experts a participé à de nombreuses activités de sensibilisation dans toutes les régions du monde, ce qui a permis de renforcer la collaboration du Comité avec les États Membres, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, les institutions universitaires, les forums industriels et d'autres acteurs. Du 31 mai au 2 juin de cette année, le Comité a pu tenir des consultations publiques ici à New York avec l'ensemble de ses membres, ainsi qu'avec des organisations internationales et régionales, des membres de la société civile et de l'industrie. Il s'agit d'un des éléments centraux de l'examen approfondi visant à garantir que les délibérations et les décisions du Comité soient conformes aux approches et aux préoccupations générales, au-delà des 15 membres du Conseil de sécurité.

Outre une analyse approfondie des mesures prises par les États pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution 1540 (2004), le Comité a procédé à un examen des enseignements tirés au cours des cinq dernières années et formulé des propositions pour le futur mandat, en gardant toujours à l'esprit les nouvelles menaces et les nouveaux défis qu'il était difficile d'imaginer en 2004 lorsque la résolution 1540 (2004) a été adoptée. Le long processus de l'examen complet a culminé en novembre 2022 avec l'adoption du rapport final, qui contient de nombreuses informations analytiques et statistiques, ainsi que des conclusions et des recommandations reflétant les positions exprimées non seulement par les membres du Comité, mais également par les États Membres de l'ONU. Il convient de reconnaître que l'appui du Groupe d'experts a joué une rôle déterminant dans la rédaction de ce document.

Il y a moins de deux semaines, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2663 (2022), qui proroge de 10 ans le mandat du Comité et du Groupe d'experts. Hormis le fait qu'elle reflète les priorités définies durant l'examen approfondi, cette prorogation permettra de renforcer l'assistance dont les États ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations et, pour la première fois, le Conseil de sécurité encourage le Comité à tenir dûment compte, dans toutes ses activités, de la question de la participation pleine, égale et véritable des femmes.

Je remercie à nouveau tous les membres du Conseil de la souplesse dont ils ont fait preuve et de leur esprit constructif, qui a permis de parvenir à un consensus. Il reviendra à la personne qui dirigera les travaux du Comité de mettre en œuvre les nouvelles mesures découlant de cette résolution et d'effectuer les examens complets correspondants, pour que le Comité 1540 reste pertinent. Nous estimons que le Comité doit être particulièrement attentif aux progrès de la science et de la technologie. Le Mexique termine son mandat à la tête du Comité 1540 convaincu que cet organe subsidiaire continue et continuera d'apporter son appui aux États Membres dans leurs actions visant à empêcher les acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive.

Pour ce qui est du Comité 2374 concernant le Mali, je commence par souligner qu'au cours des deux dernières années, la situation au Mali a été marquée par les coups d'État de 2020 et 2021. Dans ce contexte, et malgré les difficultés liées à la pandémie, le Comité a continué de se réunir régulièrement pour superviser la mise en œuvre des sanctions imposées, à la demande des autorités maliennes, au titre de la résolution 2374 (2017).

Dans ses travaux, le Comité s'est concentré sur deux questions. Tout d'abord, les membres du Comité ont tenu des consultations pour examiner les rapports à mi-parcours et les rapports finaux du Groupe d'experts sur le Mali. Les rapports des experts ont apporté un éclairage précieux sur les défis liés à la mise en œuvre des sanctions ciblées imposées par le Comité. De même, alors que le Conseil de sécurité, durant ses séances sur le Mali, a concentré son attention sur l'évaluation de la détérioration des conditions de sécurité et les effets de la suspension de l'ordre constitutionnel, les travaux du Groupe d'experts ont permis au Comité d'assurer un suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, un instrument essentiel pour la stabilisation du pays.

Deuxièmement, le Comité a tenu des réunions avec des représentants du Mali et d'autres pays et organisations de la région dans le but de promouvoir une meilleure coordination, nécessaire à la mise en œuvre du régime de sanctions. Ces rencontres ont permis de trouver les moyens permettant de faire respecter l'interdiction des voyages internationaux, qui frappe les huit personnes inscrites actuellement sur la liste des sanctions. Nous avons pris note de ce que le Comité et le Secrétariat doivent accroître leur soutien aux pays de la région afin que ceux-ci disposent des outils techniques nécessaires pour appliquer pleinement ces sanctions.

Par ailleurs, le Mexique a privilégié le dialogue avec les autorités maliennes durant sa présidence du Comité. Dans cette logique, et en réponse à la préoccupation exprimée par le Gouvernement malien, le Comité a permis à la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York d'avoir accès aux rapports finals du Groupe d'experts avant leur publication. En outre, la présidence a transmis à tous les membres du Comité les observations formulées par le Mali sur le dernier rapport final. De même, en sa qualité de coauteur avec la France de la résolution 2649 (2022), qui a prorogé le régime de sanctions concernant le Mali, le Mexique a œuvré à la promotion d'une meilleure coordination avec les autorités maliennes, par l'entremise d'un point focal à Bamako. À la lumière de ce que j'ai mentionné, nous invitons la prochaine présidence à continuer de travailler pour aider les pays de la région à se doter des capacités qui leur permettent d'appliquer les sanctions de manière systématique.

Enfin, nous demandons aux autorités du Mali et des pays de la région de faciliter le travail du Groupe d'experts qui assiste le Comité. Les visites des experts au Mali et dans la région sont essentielles pour permettre au Comité de recevoir des informations objectives et fiables. En outre, un dialogue direct entre les autorités et le Groupe d'experts est essentiel pour que les vues du Gouvernement malien et celles des pays voisins soient prises en compte dans l'établissement des rapports. Je suis convaincu qu'avec le soutien des États Membres, le Comité 2374 continuera de contribuer, dans le respect de son mandat, à la pacification du Mali.

Pour terminer, je tiens à remercier les experts et le personnel du Secrétariat, ainsi que mes collègues de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, du professionnalisme avec lequel ils ont accompli leur travail au cours des deux dernières années, aux fins du bon déroulement des activités des deux Comités.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassa-drice Heimerback.

M^{me} Heimerback (Norvège) (parle en anglais): Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de partager quelques réflexions sur mon expérience des deux dernières années en tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Ce fut un privilège, et je remercie mon équipe et la Mission norvégienne de leur soutien et de leur travail constructif.

Au cours des deux dernières années, le Comité a ajouté quatre personnes et deux entités à la liste des sanctions. Il a également radié trois entités et 14 individus, principalement dans le cadre de l'examen annuel ou sur recommandation du Médiateur. Je voudrais faire quelques réflexions personnelles sur ces activités.

L'unité du Conseil en matière de lutte contre les menaces que posent les affiliés d'Al-Qaida et de Daech reste forte, et grâce au soutien de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, le Comité des sanctions 1267 reste un outil efficace pour combattre Daech et Al-Qaida. Toutefois, pour maintenir cette unité, tous les membres du Conseil, élus et permanents, doivent continuer de faire des efforts. Par conséquent, il est importe que le Comité reste focalisé sur ses tâches essentielles. Par exemple, je pense que le régime de sanctions aurait été plus utile si les

22-74236 **11/12**

membres du Comité avaient pu s'accorder sur un nombre plus important des propositions de nomination examinées. Utiliser le régime de sanctions comme moyen de promouvoir d'autres objectifs ne fera que compromettre son efficacité et sa légitimité. Je déplore également que l'accent mis sur les tâches essentielles n'ait pas encore permis au Comité de trouver un accord sur une mise à jour de ses lignes directrices. Le Comité aurait également gagné à élargir sa portée pour analyser et examiner les violences sexuelles et fondées sur le genre commises par Daech et Al-Qaida et ses affiliés.

S'agissant du rôle du Médiateur, je suis très heureuse que les membres du Comité aient pu s'accorder sur la proposition de nomination de l'actuel Médiateur, M. Malanjum, sans les retards excessifs que l'on a connus par le passé. Je tiens à féliciter le Secrétariat et le Comité lui-même pour les efforts fournis afin de soutenir un processus opportun et transparent pour sa nomination. En ma qualité de Présidente, j'ai pu observer le rôle central que joue le Médiateur pour garantir la régularité de la procédure et, par conséquent, l'efficacité et la légitimité du régime de sanctions. Sur la base de cette expérience, je suis fermement convaincue qu'étendre le mandat du Médiateur ou introduire des garanties procédurales similaires dans le cadre de tous les régimes de sanctions des Nations Unies servirait l'efficacité et la légitimité globales de ces régimes. C'est pourquoi je me félicite de ce que, en adoptant récemment la résolution 2653 (2022) sur la situation en Haïti,

le Conseil a clairement exprimé son intention d'habiliter le Médiateur à s'assurer que des procédures équitables sont en place pour des sanctions ne relevant pas du Comité 1267.

Je tiens aussi à saisir cette occasion pour saluer l'adoption, la semaine dernière, de la résolution 2664 (2022) sur les dérogations humanitaires. Il est essentiel d'éviter les conséquences négatives imprévues des sanctions du Conseil de sécurité, y compris pour l'action humanitaire. Je trouve qu'il est très important que cette dérogation s'applique également au régime de sanctions 1267.

Enfin, je voudrais remercier chaleureusement mes collègues, les membres du Comité, le Secrétariat, le Médiateur et l'Équipe de suivi. Au cours de la période considérée, tous ont contribué, à leurs titres respectifs, aux travaux importants du Comité et au dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste. Ce fut un plaisir de travailler avec toutes ces personnes, et je les remercie de leur coopération.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadrice Heimerback de son exposé.

Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les présidentes et présidents sortants de la façon dont ils se sont acquittés des responsabilités importantes que leur a confiées le Conseil.

La séance est levée à 16 heures.